

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-trois octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : 16 octobre 2017**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 21**

**PRESENTS:** M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Gérard- M. Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

**ABSENTS :** Mme AMELINE Yolande- M. CHESNIN Nicolas- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- DAVID Guy- M. LE HUR Jérôme- M. PRAT Pierre

**Délibération n°2017D105 : Actualisation du règlement intérieur du conseil municipal pour tenir compte du changement dans le nombre de membres dans les commissions (Chapitre II- Article 7)**

Depuis le début de la mandature, quatre élus ont démissionné de leurs fonctions et leurs successeurs ont demandé à intégrer des commissions différentes des leurs, si bien que le nombre de membres élus dans les commissions municipales existantes est à présent erroné dans le règlement intérieur actuel du conseil municipal tel qu'adopté par les élus le 07 juillet 2014.

Pour cette raison et afin d'éviter, pour l'avenir, que les informations soient à nouveau inexactes en cas de nouveaux changements, **Monsieur le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, de procéder au retrait du nombre exact d'élus dans chaque commission tel qu'indiqué à l'article 7 du Chapitre II du règlement intérieur du conseil municipal et de ne conserver que le nombre de commissions municipales et leur intitulé - cf. règlement intérieur actualisé joint en annexe de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD

